



ADEME-APRUE

30 ans

d'une **coopération**

fructueuse

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

APRUE

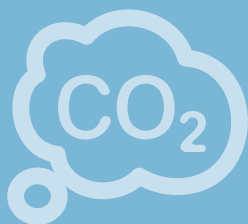
Agence Nationale pour la Promotion et la
Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie

الوكالة الوطنية لتطوير
إستخدام الطاقة وترشيده.

L'Algérie est un pays producteur d'hydrocarbures, qui exporte environ le tiers de sa production nationale, essentiellement sous forme de gaz naturel. Sa consommation d'énergie finale s'est élevée en 2014 à 39,4 millions de TEP, soit environ une TEP par habitant et par an.

De son côté, la France est un pays importateur d'énergie, notamment d'hydrocarbures, de fioul et de gaz naturel. Sa consommation d'énergie finale en 2015 s'élevait à 149 millions de TEP, soit environ 2,3 TEP par habitant.

L'analyse comparative des consommations par grand secteur de l'économie (Tableau 1) fait apparaître le poids important du Bâtiment (> 40 %), devant les Transports (environ 35%), l'Industrie (environ 20 %) et l'Agriculture (< 3 %).



Une priorité

PARTAGÉE : l'efficacité énergétique

	ALGÉRIE ¹	FRANCE ²
Bâtiment	41 %	45 %
Transport	37 %	33 %
Industrie	21 %	19 %
Agriculture	1 %	3 %

Tableau 1 : Répartition par secteur d'activité des consommations d'énergie finale

¹: Source : Ministère de l'Énergie, Bilan énergétique 2014 (A)

²: Source : Ministère en charge de l'Énergie, Chiffres clés 2015 (F)

En dépit de situations contrastées, les stratégies énergétiques nationales des deux pays ont comme point commun de miser sur l'efficacité énergétique comme levier essentiel d'un développement économique durable.

Pour l'Algérie, l'énergie économisée, vendue sur les marchés internationaux, est une source de devises qui contribue à la richesse nationale.

Pour la France, l'énergie économisée réduit la facture énergétique nationale et redonne du pouvoir d'achat aux ménages ou de la compétitivité aux entreprises.

Pour les deux pays, une politique publique d'efficacité énergétique constitue un des moyens les plus efficaces pour atteindre leurs objectifs climatiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La coopération APRUE-ADEME, initiée il y a une trentaine d'années, répond à ces enjeux.

POINTS DE REPÈRE



Au cours des 30 dernières années, l'activité législative a été riche dans les 2 pays . (Tableau 2).

Tableau 2 : Calendriers législatifs en matière d'efficacité énergétique

	ALGÉRIE	FRANCE
		Création de l'AFME
1984	Adoption du modèle de consommation énergétique	
	Création de l'APRUE	
		Création de l'ADEME
1999	Loi sur la Maîtrise de l'Énergie	Loi sur la Politique de l'Énergie
2006	Lancement du 1 ^{er} PNME	
	Mise en place du FNME	
		Loi Grenelle de l'Environnement
	Lancement du 2 ^{ème} PNME	
2015	Nouvelle stratégie énergétique à horizon 2030	Loi sur la Transition énergétique et la croissance verte
	Lancement du PNEEER	

Depuis la création de l'APRUE en 1985, des échanges soutenus se sont développés.

La coopération

APRUE-ADEME



Elle est marquée par 3 périodes significatives :

1985-2000 : les premiers pas. Entre l'AFME déjà installée dans le paysage institutionnel français et l'APRUE intervenant sur des thèmes nouveaux en Algérie, naîtra dès 1986 une coopération fructueuse, avec un premier résultat concret lié à l'émergence de la loi nationale de 1999 sur la maîtrise de l'énergie.

2000-2010 : structuration des échanges. En s'appuyant sur la loi de 1999, la coopération APRUE-ADEME connaîtra un nouvel essor, grâce à la création de l'Observatoire de l'Énergie au sein de l'APRUE, au lancement du Plan National de Maîtrise de l'Énergie (PNME), et à la mise en place du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FNME).

2010-2017 : lancement de projets d'envergure. Le programme ECOBAT de réalisation de 600 logements HPE, constitue un premier exemple. Par ailleurs, les campagnes de diffusion de lampes basse consommation sensibiliseront les citoyens aux questions d'énergie. Enfin, les deux agences assureront la mise en œuvre de la feuille de route efficacité énergétique dans les bâtiments, adoptée à l'échelle du groupe de travail mis en place en février 2016.

Les deux agences officialisent leur coopération au début des années 2000. En 2003, sera signé un premier accord triennal de coopération APRUE-ADEME, renouvelé régulièrement jusqu'en 2017.

Focus sur DEUX PROJETS structurants...

...et de multiples

DÉCLINAISONS



L'Observatoire de l'Énergie

Dès lors que l'Algérie s'était dotée d'une stratégie nationale en matière d'efficacité énergétique, il est apparu indispensable qu'elle puisse en mesurer les résultats. C'est un décret de 2004 qui a confié à l'APRUE le soin d'établir en son sein un « Observatoire de la Maîtrise de l'Énergie », chargé notamment de la mise en place d'indicateurs d'efficacité énergétique.

L'ADEME a ainsi pu appuyer l'équipe de l'APRUE en charge de la mise en place de l'Observatoire, en association avec la DGEMP, notamment pour l'identification des indicateurs d'efficacité énergétique les plus pertinents, la détermination de leurs modes et supports de diffusion, et l'accès à la base de données ODYSSEE⁴.

L'Observatoire de l'Énergie aspire ainsi aujourd'hui à devenir un outil central de la scène énergétique nationale.

Le dispositif de maîtrise de l'énergie



L'ADEME soutient l'APRUE dans la mise en œuvre du programme algérien de maîtrise de l'énergie, depuis le début des années 2000.

La première phase de ces échanges a permis de définir la stratégie nationale de maîtrise de l'énergie dans une économie de marché, d'en préciser la mise en œuvre et de proposer une révision adaptée du cadre réglementaire national.

Les phases suivantes se sont focalisées sur l'appui à la mise en œuvre effective de cette stratégie :

- Lancement du Programme National de Maîtrise de l'Énergie (PNME) : définition d'un plan d'action sectoriel, sur la base de l'étude prospective commune des consommations d'énergie réalisée à l'horizon 2020.
- Mise en place du Conseil Intersectoriel de Maîtrise de l'Énergie (CIME) : définition de ses missions et attributs.
- Création du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FNME) : proposition d'un schéma de fonctionnement, définition de l'assiette et du taux d'aide pour chaque action du PNME, exemple de dossier d'instruction type.

Plus récemment, les échanges ont concerné le soutien à la mise en œuvre du PNEER 2030 (Plan National Efficacité Énergétique et Énergies Renouvelables), qui affiche des objectifs ambitieux de construction de logements à haute performance énergétique, et de développement des chauffe-eau solaires. Il vise aussi à mettre fin à l'éclairage à incandescence d'ici 2020.

³ : Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (F)

⁴ : ODYSSEE : base de données sur l'efficacité énergétique, coordonnée par ENERDATA



La formation des auditeurs énergétiques dans l'Industrie et le Bâtiment

La loi algérienne de maîtrise de l'énergie comporte une obligation d'audit énergétique des sites industriels et tertiaires importants.

L'ADEME ayant développé depuis les années 1980 des méthodes et des outils pour répondre à ce type d'obligation, il est apparu utile d'assurer des échanges d'expérience, grâce à la formation d'auditeurs algériens dotés des méthodes et logiciels les plus récents.

En une trentaine de sessions, c'est environ 500 ingénieurs, techniciens ou architectes qui ont pu être formés aux audits d'installations complexes (raffineries, pétrochimie, cimenteries, briqueteries...), ou à la thermique des bâtiments.

L'action en direction

des collectivités locales



Les collectivités locales sont concernées par la question de la maîtrise de l'énergie, en tant que :

- Relai d'une politique nationale à décliner dans les territoires.
- Acteurs économiques ayant à gérer de façon efficace leur propre patrimoine (parc bâti, flotte de véhicules), et à valoriser leurs ressources énergétiques.

La coopération APRUE-ADEME s'est impliquée de diverses façons sur ce thème :

- Organisation de rencontres et d'échanges entre responsables de villes algériennes et françaises (APC d'Alger Centre, Rennes, Montpellier...).
- Soutien à la démarche « Display » de mise en place d'une comptabilité énergétique communale, portée par Energy-Cities, partenaire de l'ADEME (avec les villes de Batna, Boumerdès, Sidi Bel Abbes, Tizi Ouzou).
- Séminaire interne APRUE-ADEME sur les partenariats à nouer avec les collectivités locales, afin qu'elles relaient le PNME auprès des acteurs locaux.

Focus

SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Ce secteur, qui absorbe plus de 40 % de la consommation d'énergie finale, constitue un enjeu prioritaire de la politique algérienne d'efficacité énergétique.

En outre, les économies d'énergie réalisées offrent des dividendes multiples, grâce par exemple à l'amélioration du confort thermique, ou à l'augmentation du pouvoir d'achat des habitants.

La coopération APRUE-ADEME a ainsi de longue date ciblé le Bâtiment, comme un axe privilégié d'échange : depuis 2015, la priorité accordée à ce thème a été portée par la volonté du gouvernement algérien de généraliser l'isolation thermique des bâtiments.

En février 2016, un Groupe de travail APRUE-ADEME sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments a ainsi été mis en place, avec pour principale mission de définir une feuille de route ambitieuse et réaliste, pour les années à venir.

Trois thèmes majeurs ont été identifiés :

- L'application progressive et généralisée de la réglementation thermique (RT).
- L'appui à une offre nationale de produits et de services efficaces en énergie, répondant aux exigences de la RT.
- Le financement des investissements à consentir pour produire ou rénover des bâtiments énergétiquement efficaces.

Pour chacun des trois thèmes, des objectifs clairs et atteignables à court terme ont été élaborés, ainsi qu'un plan d'actions.

Un séminaire international APRUE-ADEME sur l'EEB, organisé pour la première fois en février 2016, est devenu un rendez-vous annuel.

En outre, un portail web d'information a été mis en place, avec la plateforme Construction 21 Algérie, basée à Oran (action menée avec le R20).

Actions

EN RÉGION MÉDITERRANÉE

Au plan multilatéral, l'ADEME et l'APRUE, en tant que membres de MEDENER, réseau des agences méditerranéennes de l'Efficacité Énergétique, ont aussi joué un rôle important pour faire émerger la plateforme Euro-Méditerranéenne sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, soutenue par l'Union pour la Méditerranée et la Commission Européenne.

« La coopération APRUE-ADEME, source d'inspiration et de mobilisation des acteurs autour des enjeux de l'économie de l'énergie »

M. Bouzeriba, Directeur Général de l'APRUE



« La synergie entre nos deux agences est essentielle pour l'accélération de la transition énergétique méditerranéenne »

M. Lécévin, Président de l'ADEME

Perspectives

L'APRUE et l'ADEME ont désormais un héritage commun, issu de plus de 30 années d'échanges et de valeurs partagées.

A court et moyen terme, les premiers chantiers de la coopération APRUE-ADEME sont bien identifiés grâce à la feuille de route commune adoptée sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments :

- Construire des bâtiments neufs efficaces en énergie en s'appuyant sur une RT progressivement appliquée à l'ensemble du parc, et inciter à la rénovation thermique des bâtiments existants.
- Structurer une filière industrielle nationale de l'efficacité énergétique et accompagner la montée en compétences de l'ensemble des professionnels, en favorisant le cas échéant des partenariats industriels algéro-français (en liaison avec le Club ADEME International).
- Mettre en place des dispositifs pérennes de financement des investissements d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments, pour le neuf comme pour l'existant.

En signant leur 4^{ème} accord de coopération pour la période 2017-2020, l'APRUE et l'ADEME entendent donc étendre le champ de leurs actions dans le secteur du Bâtiment, en passant à l'échelle de la ville, intégrant ainsi la dimension de la mobilité, des transports et de la ville durable.



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

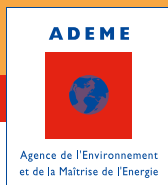
L'APRUE EN BREF

L'Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie (APRUE) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par décret présidentiel en 1985, placé sous la tutelle du Ministère de l'Énergie et des Mines. Elle a pour mission principale la mise en œuvre de la politique nationale de maîtrise de l'énergie, et ce à travers la promotion de l'efficacité énergétique. Dans le cadre de la loi n° 99- 09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'Énergie, l'agence a pour missions : la coordination et l'animation de la politique nationale de maîtrise de l'énergie, la mise en œuvre et le suivi du Programme National de Maîtrise de l'Énergie (PNME), la sensibilisation et la diffusion de l'information sur la maîtrise de l'énergie en direction des différentes cibles (grand public, professionnels, milieu scolaire...), et le montage de programmes et de projets sectoriels en partenariat avec les secteurs concernés (Industrie, Bâtiment, Transports, ...).

CONTACTS

www.ademe.fr

www.aprue.org.dz



APRUE

Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie

الوكالة الوطنية لتطوير
إستخدام الطاقة وترشيده.